

COMMUNE D'AUJEURRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 13/09/2024

Date d'affichage : 30/09/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 7

Présents : 6

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Anita BOURRIER, Maire.

Etaient présents : Mme BOURRIER Anita, Mme HUMBLOT Céline, M. DURANTET Guy, M. MUGNIER Alain, M. PERRIN Anthony, Mme TRANCHANT Erika.

Excusé : M. MAUFFRE Joël

Secrétaire : M. MUGNIER Alain

Délibération n°33/2024

OBJET : Avis général émis sur l'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental (AFAFE) de Leuchey et Villiers-lès-Aprey

Vu le dossier constitutif du projet d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental (AFAFE) de Leuchey et Villiers-lès-Aprey approuvé en CIAF du 12 juillet 2023 comprenant :

- Les éléments de projet antérieurs (étude préalable, décision ordonnant l'aménagement foncier et projet foncier initial de 2021) ;
- Les éléments constitutifs du projet d'AFAFE actuel de 2023 :
 - o Procès-verbal de la Commission intercommunale d'aménagement foncier (CIAF) de Leuchey et Villiers-lès-Aprey du 12 juillet 2023,
 - o Le projet de nouveau parcellaire,
 - o Le programme de travaux connexes,
 - o L'étude d'impact,
 - o L'avis de l'autorité environnementale émis le 30 mai 2024 et le mémoire en réponse de juillet 2024 ;

Considérant la demande faite à notre Conseil municipal de donner un avis général sur le projet d'AFAFE.

Sachant que cet avis est préalable à l'enquête publique devant être conduite sur le projet d'AFAFE de Leuchey et Villiers-lès-Aprey conformément au code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L 123-4-2, R 123-8 et suivants, et au code de l'environnement, notamment ses articles L 123-1-A et suivants, R 123-1 et suivants.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal décide de :

- Emettre un avis favorable au projet d'AFAFE de Leuchey et Villiers-lès-Aprey ;
- Autoriser Mme le Maire à entreprendre toutes les démarches et signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Le Conseil municipal se réserve le droit de délibérer à nouveau pour formuler toute nouvelle observation utile à porter devant les prochaines enquêtes relatives au projet d'AFAFE de Leuchey et Villiers-lès-Aprey.

Pour extrait conforme,
Fait à Aujeurres, le 24 février 2025.

Le Maire,
Anita BOURRIER.



ANITA BOURRIER
2025.02.24 12:02:28 +0100
Ref:8223171-12341006-1-D
Signature numérique
la Maire

LE PRÉSIDENT

Madame le Maire,

Le projet d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental (AFAFE) de Leuchey et Villiers-lès-Aprey a été approuvé par la commission intercommunale d'aménagement foncier (CIAF) de Leuchey et Villiers-lès-Aprey, réunie le 12 juillet 2023.

L'avis émis par l'autorité environnementale le 30 mai 2024 souligne l'amélioration du projet, par rapport à celui qui avait été proposé initialement en 2021. Un mémoire en réponse a été établi afin de répondre aux recommandations données. Cela permet donc d'envisager l'organisation de l'enquête publique dans les six prochains mois.

Préalablement à cette enquête publique, et sachant que le territoire en cours d'aménagement foncier comprend une extension sur votre commune, je vous saurais gré de bien vouloir proposer à votre conseil municipal d'émettre son avis général sur ce projet avant le 31 octobre prochain.

Vous trouverez, joint à ma lettre, un support informatique comprenant l'ensemble des documents utiles pour votre prise de décision, dont un modèle de délibération.

Mes services sont à votre disposition pour tout renseignement utile à propos de ce projet (M. Jean-Jules JOLY ou M^{me} Alexandra SUHR au 03 25 32 85 71).

Je vous prie de croire, Madame le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil départemental,



Nicolas LACROIX

Conseiller départemental du canton de Bologne

*Madame Anita BOURRIER
Maire
1 rue de la Mairie
52190 AUJEURRES*